



LA LETTRE DE  
**MICKAËL VALLET**  
SENATEUR DE LA CHARENTE-MARITIME

n° 2 - Octobre 2021



Mesdames, Messieurs  
Chers collègues,

Un an de mandat à votre service et au service de la Charente-Maritime, déjà. Comme je m'y étais engagé, je vous tiens informés des événements qui ont marqué cette année, et sur quelques-uns des dossiers qui me tiennent à cœur.

La crise sanitaire due à la Covid-19 a entraîné deux confinements successifs du 1er novembre au 15 décembre 2020 et du 3 avril au 3 mai 2021 rendant plus difficile nos déplacements, nos rencontres, nos réunions et le travail législatif.

Il viendra le temps d'analyser objectivement la gestion de la crise par les gouvernements Philippe et Castex et le Parlement aura un rôle éminent à jouer dans cette analyse. Avec les sénateurs de mon groupe, nous nous sommes prononcés pour la vaccination obligatoire et nous avons d'ailleurs déposé une proposition de loi en ce sens. C'est un des moyens pour sortir enfin de cette crise sanitaire sans demander à la moitié des Français d'en contrôler l'autre moitié à travers le passe sanitaire. La préservation des libertés publiques doit rester un souci constant, surtout en période de crise.

Cette année fut aussi un temps fort de démocratie locale. Je tiens à saluer l'ensemble des candidats qui se sont présentés aux élections départementales et régionales, à renouveler mes félicitations à ceux qui ont été élus et à remercier les nombreux assesseurs qui se sont mobilisés pour faire fonctionner notre démocratie.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'interroger, dès le mois de mars, le ministre de l'Intérieur sur les modalités pratiques que le gouvernement pouvait mettre en œuvre pour encourager et faciliter la participation à ces scrutins. Le gouvernement a refusé toutes les propositions formulées. La faible participation à ces élections locales doit réellement nous interroger sur le besoin de renouveau démocratique dans notre pays.

Vous pouvez toujours compter sur ma disponibilité et celle de mon équipe pour répondre à vos sollicitations.

Amitiés républicaines,

Mickaël Vallet

# DOSSIERS PARLEMENTAIRES

## DÉFENSE DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE : L'EXEMPLE DES FONDERIES DU POITOU



J'ai interpellé, avec le soutien de tous les sénateurs socialistes de Nouvelle-Aquitaine, le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, sur le devenir des fonderies Alu et Fonte situé à Ingrandes dans la Vienne.

Pourquoi ? Parce que le bassin du châtelleraudais est touché par des vagues de licenciement depuis des mois. En 2019, un groupe étranger du nom de Liberty a repris ces deux entreprises en annonçant des investissements dans un objectif de diversification pour faire face à la baisse de fabrication des voitures diesel et de contractualisation avec des donneurs d'ordres autres que Renault.

Les salariés et leurs représentants ont cru en ces engagements. Ils n'ont pas été tenus. L'inaction de Liberty a conduit Renault à se retirer de la branche "fonte". La fermeture de l'entreprise a été annoncée courant juin 2021. 292 salariés dont on imagine aisément la détresse et la colère sont concernés.

S'agissant des Fonderies Alu, lors de la reprise, le groupe Liberty et Renault se déclaraient intéressés par les perspectives de développement de culasses aluminium pour moteurs électriques. Aujourd'hui, nous sommes toujours en attente des engagements de Renault dans ce secteur.

Malheureusement, notre courrier et ma question d'actualité au gouvernement sont restés lettres mortes. Les fonderies Fonte ont fermé au 31 juillet. Les fonderies Alu sont toujours sous observation. Le gouvernement n'est pas intervenu comme il l'aurait dû auprès de Liberty et de Renault. A quoi sert que l'Etat soit actionnaire de grands groupes s'il laisse la recherche de compétitivité à court terme affaiblir notre outil industriel. Obtenir le retour de la puissance publique dans le domaine de l'industrie est un combat nécessaire.



## ELECTION À LA PRÉSIDENTIE DE L'ASSOCIATION FRANCE-CANADA

J'ai été élu Président de l'association nationale France-Canada et succède, ainsi, à l'ancien Secrétaire d'État Marc Laffineur.



Statue de Samuel de Champlain à Québec

L'association France-Canada a été créée en 1949 afin de promouvoir la coopération culturelle franco-canadienne et travaille en étroite collaboration avec les groupes interparlementaires d'amitié France-Canada du Parlement et avec les services de l'ambassade du Canada en France.

L'association regroupe plusieurs dizaines de sections locales dont celle de Charente-Maritime qui promeut notamment l'héritage de Samuel de Champlain, natif de Brouage, et dont le nom est associé à la fondation de la ville de Québec au début du XVIIème siècle.

Les activités de l'association se concentrent principalement sur le travail de mémoire et sur les échanges entre les jeunes générations. L'association a récemment mis à l'honneur des jeunes boulangers français afin de promouvoir cette part de notre identité gastronomique.

Je poursuivrai à la tête de l'association France-Canada le travail de coopération culturelle franco-canadienne commencé de longue date à Marennes-Hiers-Brouage avec notamment la création du Festival des cultures francophones en 2010.

Si votre commune a un lien avec le Québec, ou plus largement, avec le Canada, n'hésitez pas à me le signaler.

# DOSSIERS PARLEMENTAIRES

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ EN ANGLAIS : L'EUROPE À L'ENVERS

J'ai interrogé le ministère de l'Intérieur suite à la publication du nouveau modèle de carte d'identité. Celui-ci fait apparaître l'ensemble des mentions habituelles (nom, prénoms, sexe, date de naissance, lieu de naissance, etc.) doublées en anglais.

Un document aussi important ne saurait faire apparaître l'anglais au même niveau que le français, langue officielle de la République (article 2 de la Constitution). Et ce, d'autant plus que l'argument de la référence à l'une des langues de l'Union européenne a grandement perdu de sa pertinence depuis qu'il n'y a plus d'État membre ayant l'anglais comme unique langue officielle.

Si l'Union européenne impose la traduction dans une autre langue, le Gouvernement aurait pu permettre à chaque citoyen de choisir la deuxième langue inscrite sur sa carte nationale d'identité. Voilà une belle occasion manquée de mettre en valeur les richesses linguistiques du continent européen.



## POURQUOI SUIS-JE FAVORABLE A LA VACCINATION OBLIGATOIRE ET OPPOSÉ AU PASSE SANITAIRE ?

Les sénatrices et sénateurs du groupe socialiste écologiste et républicain sont favorables à l'obligation vaccinale généralisée (sauf contre-indication médicale) contre la Covid 19 afin de favoriser un retour à une vie quotidienne normale. Une proposition de loi a été déposée en ce sens.

L'obligation vaccinale a été édictée en France pour la première fois en 1902 et a permis d'éradiquer nombre de maladies et de protéger nos enfants. L'obligation vaccinale est la pierre angulaire de l'intérêt collectif : en s'engageant tous, on protège chacun, partout sur le territoire national et dans tous les foyers. Elle fait reposer la politique de santé sur des principes clairs, transparents, démocratiques et qui s'appliquent à tout le monde. Elle témoigne d'une foi dans la science et le progrès.

Plusieurs institutions du champ scientifique et médical se sont d'ores et déjà prononcées en faveur de l'obligation vaccinale généralisée, notamment l'Académie nationale de médecine, l'Association française de pédiatrie et la Société française de pédiatrie.

C'est également un geste de responsabilité et de solidarité vis-à-vis des soignants et des acteurs économiques durement touchés par les restrictions sanitaires.

Par ailleurs, nous sommes opposés au principe du passe sanitaire. On ne peut laisser s'installer l'idée que la moitié des Français contrôle l'autre moitié au quotidien, ce qui motive notre engagement pour une vaccination générale de la population.



## CONSOLIDATION DE NOTRE MODÈLE DE SÉCURITÉ CIVILE ET VALORISATION DU VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS



Le 23 septembre 2021, le Sénat a adopté à l'unanimité la proposition de loi visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.

De nombreuses avancées ont reçu un soutien unanime. Elles témoignent de la reconnaissance au dévouement de femmes et d'hommes qui donnent de leur temps, et parfois leur vie, pour porter secours à leurs concitoyens. C'est le cas de la clarification du cadre d'intervention des SDIS, notamment l'autorisation de la pratique par les sapeurs-pompiers de gestes de soins d'urgence.

C'est également le cas de la promotion à titre exceptionnel pour les sapeurs-pompiers décédés lors de leur service ou ayant commis des actes de bravoure et la création d'une mention « mort pour le service de la République ». L'ouverture du nouveau statut de « pupille de la République » pour leur orphelin a également été plébiscité.

La sécurité des sapeurs-pompiers demeure une préoccupation constante. En dix ans, les agressions envers les sapeurs-pompiers ont augmenté de 213 %. De ce fait, l'alignement des peines encourues pour outrage envers les sapeurs-pompiers sur celles encourues en cas d'outrage adressé à une personne dépositaire de l'autorité publique a également été accueilli favorablement.

Toutes les mesures visant à développer le volontariat ont également été soutenues. Il en va ainsi de la clarification de la notion d'accident de service pour leur meilleure prise en charge par la sécurité sociale, de la possibilité ouverte aux sapeurs-pompiers volontaires de bénéficier de dons de jours de congé et de l'adoption d'un dispositif de réduction de cotisations sociales patronales pour les entreprises favorisant l'emploi et la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.



## ASA : J'ALERTE LA MINISTRE SUR LES DIFFICULTÉS DES MAIRES

Ayant été saisi par des maires du départements au sujet des agents placés en situation d'Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) du fait de la crise sanitaire, j'ai écrit à Madame Gourault, Ministre de la Cohésion des Territoires.

En effet, il s'avère parfois financièrement difficile, pour certains collègues maires, de devoir rémunérer en double un poste, lorsque l'agent - personne à risque vis-à-vis du Covid - ne peut pas avoir de poste adapté et doit bénéficier d'une ASA. D'autant que l'État n'apporte aucune aide financière en la matière.

J'ai proposé à la Ministre, à l'instar de ce qui se fait à juste titre pour les entreprises privées, une aide de l'État aux collectivités pour au moins une partie du salaire des agents concernés.

Cette mesure aurait été, il me semble, une mesure de justice. Malheureusement, à ce jour, je n'ai toujours pas eu de réponse de la part de la Ministre que je ne manquerai pas de relancer.

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Madame Jacqueline Gourault  
Ministre de la Cohésion des Territoires  
et des Relations avec les collectivités territoriales  
20 avenue de Ségur  
75007 Paris

Mantes-Hiers-Brouage, le 20 avril 2021

Objet : Aide aux collectivités pour les agents en situation d'autorisation spéciale d'absence.

Madame la Ministre,

Je suis saisi par des communes de la Charente-Maritime au sujet des agents placés en situation d'Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) du fait de la crise sanitaire.

En effet, ces agents ne pouvant pas travailler car considérés comme personnes à risque sans qu'aucune adaptation de poste ne soit possible, les collectivités sont souvent obligées d'employer du personnel pour les remplacer. Pour deux postes par exemple, elles rémunèrent quatre personnes.

Or, aucune aide financière n'est prévue par l'État ce qui entraîne une charge importante pour les collectivités.

Ne pourrait-on pas imaginer, à l'instar de ce qui se fait à juste titre pour les entreprises privées, une aide de l'État aux collectivités pour au moins une partie du salaire des agents concernés ?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce problème du quotidien pour nos collectivités et de la réponse que vous pourrez m'apporter.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en ma très haute considération.

Mickaël Vallet



# DOSSIERS PARLEMENTAIRES

## INTERVENTIONS EN FAVEUR DES PERSONNELS SOIGNANTS

Je suis allé à la rencontre de la direction et du personnel de l'Association pour le Traitement, l'Accompagnement, les Soins et le Handicap (ATASH). Ils m'ont fait part de leur incompréhension quant au refus du Gouvernement de les faire bénéficier de la prime Ségur, méconnaissant par là leur rôle auprès des personnes en situation de handicap. En leur nom, j'ai saisi le Premier Ministre.

Les négociations nationales ont finalement abouti. Les personnels soignants de ces établissements ont obtenu cette prime. Cependant, ce n'est toujours pas le cas des personnels non-soignants. J'ai donc saisi le Ministre des Solidarités et de la Santé, pour rétablir une forme de justice entre les personnels.

Par ailleurs, j'ai été sollicité par les sages-femmes quant à leur statut et leur rémunération et j'ai saisi le Ministre de la Santé et des Solidarités à ce sujet. La situation a également évolué puisque le Gouvernement a annoncé une augmentation des salaires pour les sages-femmes. Cependant, rien n'a été décidé sur l'évolution de leur statut. Je resterai attentif dans les prochaines semaines sur ce point.

Enfin, j'ai co-signé un courrier également adressé à Monsieur le Ministre de la Santé et des Solidarités pour attirer son attention sur la situation des infirmiers anesthésistes qui ne s'estiment pas reconnus à leur juste valeur, sur le plan des statuts comme de la rémunération. C'est en effet une profession paramédicale à haut niveau de compétences qui n'a pourtant pas été invitée à participer aux réunions dites du « Ségur de la Santé ».



## ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES : L'ALERTE DÉMOCRATIQUE

Les sénateurs du groupe socialiste, écologiste et républicain ont voté le report à juin 2021 des scrutins régionaux et départementaux initialement programmés en mars. Ce report était à la fois nécessaire, du fait de la situation sanitaire, et raisonnable avec un décalage de trois mois seulement.

Néanmoins, nous avons déploré avec force que le gouvernement n'ait prévu aucune adaptation de nos règles électorales, qu'il s'agisse de la campagne électorale ou des opérations de vote, pour permettre que les élections se tiennent dans de bonnes conditions. En mars, j'avais à ce propos interrogé le Ministre de l'Intérieur, à l'occasion des questions au gouvernement, sur les moyens qu'il comptait mettre en œuvre pour permettre au conseil scientifique d'émettre un avis favorable à la tenue des élections au mois de juin. Il a refusé toutes les propositions que nous avons faites (scrutin sur trois jours, vote par correspondance, etc.).

L'abstention doit tous nous alerter sur l'état de notre démocratie. Ces 30% de participation sont un message adressé par le peuple, quelques mois après l'épisode des "Gilets jaunes". Aucun des élus de juin ne peut se satisfaire de cette situation et il nous appartient d'en tirer les leçons dans l'exercice de ces mandats jusqu'en 2028.

Anne Brachet et moi-même avons été élus conseillers départementaux du canton de Marennes et siégeons dans le groupe d'opposition "Au coeur des solidarités", co-présidé par mes collègues Marylise Fleuret-Pagnoux et Fabrice Barusseau. Nous sommes à votre disposition pour toute question relative aux politiques du Conseil Départemental.



# DÉPLACEMENTS - VISITES DE TERRAIN

## INAUGURATION DU SALON DES MAIRES DE LA CHARENTE-MARITIME

Le 3 septembre 2021, c'était jour de rentrée pour les maires de la Charente-Maritime : Assemblée Générale de l'AMF 17 et salon des maires avec de nombreux exposants au service des collectivités. Bravo à mon compagnon et sénateur honoraire Michel Doublet pour l'organisation.



## VISITE DE LA BASE AERIEENNE 721 "ADJUDANT PIERRE GÉMOT"



J'ai été très impressionné par l'état d'esprit de l'ensemble des équipes d'encadrement de nos sous-officiers et par l'innovation permanente dont font preuve les responsables de la base aérienne 721 de Rochefort - Saint-Agnant. J'y ai découvert des élèves motivés et à l'aise dans leurs rangs.

C'est une grande fierté pour le pays Rochefortais, le bassin de Marennes et le Département de la Charente-Maritime.

Je remercie encore le Général de brigade Boulet, commandant de la base aérienne, pour le temps consacré à cette visite.

## ASSOCIATION SAINT-FIACRE À SAINTES

Je suis allé à la rencontre de l'association Saint-Fiacre pour échanger sur la situation des structures d'insertion par l'activité économique en Charente-Maritime. L'occasion de constater le caractère indispensable de ces structures et de mieux connaître leur fonctionnement.



## MISSION EN MACEDOINE DU NORD, EN SERBIE ET AU MONTENEGRO

En tant que président délégué pour la Serbie du groupe d'amitié France - Balkans Occidentaux, je me suis rendu en mission en Macédoine du Nord, en Serbie et au Monténégro en septembre 2021 aux côtés des autres sénateurs du groupe d'amitié. C'est une région importante pour la stabilité de l'Europe dont l'étude permet de comprendre bien des logiques géopolitiques à l'œuvre.

Dans chacun de ces pays, nous avons été reçus au niveau gouvernemental et parlementaire. Notre rapport détaillé de mission sera publié dans le courant de l'automne 2021.



Entretien avec la première ministre de Serbie, Madame Ana Brnabic.



# DÉPLACEMENTS - VISITES DE TERRAIN



## **VISITE DE L'ABATTOIR SIBCAS DE SURGERES**

En juillet 2021, à l'occasion du déplacement du ministre de l'agriculture en Charente-Maritime, j'ai pu visiter l'abattoir de Surgères notamment en compagnie de mon collègue député Didier Quentin. Un équipement essentiel pour une filière d'importance en Charente-Maritime.

## **LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION (DASEN) EN VISITE SUR LE CANTON DE MARENNES**

La DASEN de Charente-Maritime s'est déplacée sur le canton de Marennes pour visiter le collège de Marennes, l'école de Brouage et échanger avec les enseignants et les élus. Nous avons pu, ainsi, évoquer les moyens de l'Education Nationale en Charente-Maritime.



## **SIGNATURE À BROUAGE DU PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DU MARAIS DE BROUAGE**

C'est l'aboutissement d'un travail commun de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et le Communauté d'Agglomération de Rochefort pour la protection de ce site exceptionnel avec le soutien de l'Etat, du Département de la Charente-Maritime et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

## **DEVOIR DE MÉMOIRE : EXPOSITION "TRACES"**

Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (AFMD) ont organisé une très belle exposition à partir des photos et aquarelles de Valérie et Michel Claverie qui ont, pour le 70ème anniversaire de la libération des camps, choisi de faire le chemin d'une des "marches de la mort" au départ du KL Sachsenhausen jusqu'à la ville de Schewerin, soit 190 kms, dans les pas du matricule 66213 "Albert Claverie", père de Michel.

J'ai eu l'occasion de saluer les organisateurs de cette exposition et de les remercier pour leurs actions pour entretenir notre mémoire collective.



## **REMISE DE L'INSIGNE DE CHEVALIER DE L'ORDRE DU MÉRITE MARITIME AU PRÉSIDENT DÉPARTEMENTAL DES PENSIONNÉS DE LA MARINE MARCHANDE.**

C'est avec un réel plaisir que j'ai assisté au Fort Louvois à Bourcefranc-Le-Chapus à la remise du mérite maritime à Monsieur Eric Bourgain, président de l'association Charentaise des Pensionnés de la Marine Marchande, qui honore son dévouement et son travail pour la communauté maritime.



A cette occasion, ont été aussi honorés Madame Jacqueline Thomas, présidente de l'Amicale du Littoral des Pensionnés de la Marine Marchande (ALPMM) et Monsieur Jak Petrowiste, ostréiculteur en retraite et membre actif de l'ALPMM.



## REFERENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE POUR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SOINS

Depuis mars 2020, les Français ont montré leur soutien aux soignants, qui ont été l'un des piliers, si ce n'est le premier pilier, de notre pays durant la crise sanitaire.

C'est pourquoi, j'ai co-signé une proposition de loi appelant à un **Référendum d'Initiative Partagée (RIP) sur l'hôpital public**. A l'initiative du collectif "Notre Hôpital, c'est vous", cette proposition de loi de programmation visant à garantir un accès universel à un service public hospitalier comportait onze articles qui avaient pour but de répondre aux crises que vit notre hôpital public.

Le dépôt au Conseil Constitutionnel a eu lieu le 7 juillet dernier. Malheureusement, le Conseil des sages, le 6 août 2021, a rejeté notre demande de RIP.

## PROPOSITIONS DE LOIS COSIGNÉES

J'ai co-signé la **Proposition de résolution portant sur la nécessité de reconnaître le Gouvernement d'unité nationale de Birmanie**. Le sens de cette proposition de résolution est d'inviter notamment le Gouvernement, en lien avec ses partenaires européens et les organisations de la communauté internationale, à obtenir une condamnation plus vigoureuse du coup d'État, à appeler à la libération sans condition des prisonniers, et à procéder à une reconnaissance du Gouvernement d'unité nationale de Birmanie.

J'ai également co-signé une **Proposition de loi pour un meilleur accès des jeunes dans la fonction publique et les entreprises**. Cette proposition de loi proposait différentes mesures très concrètes et des dispositifs de nature à remédier au constat fait par de nombreuses études qui montrent que la méritocratie aujourd'hui ne fonctionne plus en France dans tous les domaines. Il s'agissait donc de casser une dynamique de reproduction des élites. Examinée par le Sénat, elle a été rejetée, ce que je regrette profondément.

## L'EQUIPE PARLEMENTAIRE EN CHARENTE-MARITIME



**Aurélie ARAINTY**

06 68 76 03 83  
a.arainty@clb.senat.fr

**Florent MELLA**

06 72 15 57 83  
f.mella@clb.senat.fr



## ASSISTANCE JURIDIQUE AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**Vous avez une difficulté sérieuse d'interprétation du droit et vous souhaitez vous assurer de l'intention précise du législateur dans l'élaboration de la loi ?**

**Je peux interroger les services du Sénat pour vous apporter une réponse. N'hésitez pas à me saisir !**

## PERMANENCE PARLEMENTAIRE

46, rue Dubois Meynardie  
17320 Marennes-Hiers-Brouage

05 46 85 46 95

cabsenateurvallet@protonmail.com

www.mickaelvallet.fr



@mickaelvallet



Mickaël Vallet